



Commune de La Pesse

Département du Jura
Arrondissement de Saint-Claude
Canton de Côteaux du Lizon

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2024

Étaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivé à 19h23), Grégoire JUBERT

Pouvoirs :

Absents : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Sandrine GIROD

| Numéro | Objet | Résumé | Décision |
|----------|---|---|-------------|
| 066/2024 | Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents (mutuelle et prévoyance) et adhésion aux conventions de participation négociées par le Centre de Gestion du Jura | Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable le 21 novembre 2024, le projet de délibération n°065/2024 est approuvé. | 8 voix Pour |
| 067/2024 | Projet Centre Village : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre EFFICIENCE ARCHITECTURES | Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre a été réévalué pour prendre en compte le suivi de la démolition du bâtiment jusqu'à la réception des travaux. Montant supplémentaire 22 910 € HT, soit un total du marché réactualisé à 94 010 € HT. Autorisation de signature | 8 voix Pour |
| 068/2024 | Projet Centre Village : Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la création d'un bâtiment multi-fonctions (ex Relais des Skieurs) avec la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude | La communauté de communes a approuvé le financement de la partie Office du Tourisme du projet Centre Village. Elle financera au prorata des surfaces, soit 26% des travaux (hors coût des aménagements extérieurs). Autorisation de signature de la convention de contribution financière et de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes pour le projet de construction du bâtiment. | 8 voix Pour |
| 069/2024 | Agence de l'Eau : Tarif des redevances applicables au 1er janvier 2025 | Suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, les redevances actuelles pour l'eau potable et l'assainissement sont supprimées au profit de nouvelles qui prennent en compte la performance des réseaux. Ainsi, les factures 2025 comporteront de nouveaux montants votés par le SIE Haut-Jura Sud et la commune. Concernant la redevance assainissement, la délibération est prise pour fixer le tarif de la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif à 0,01 € HT/m ³ . | 9 voix Pour |

La Pesse, le 16 décembre 2024